

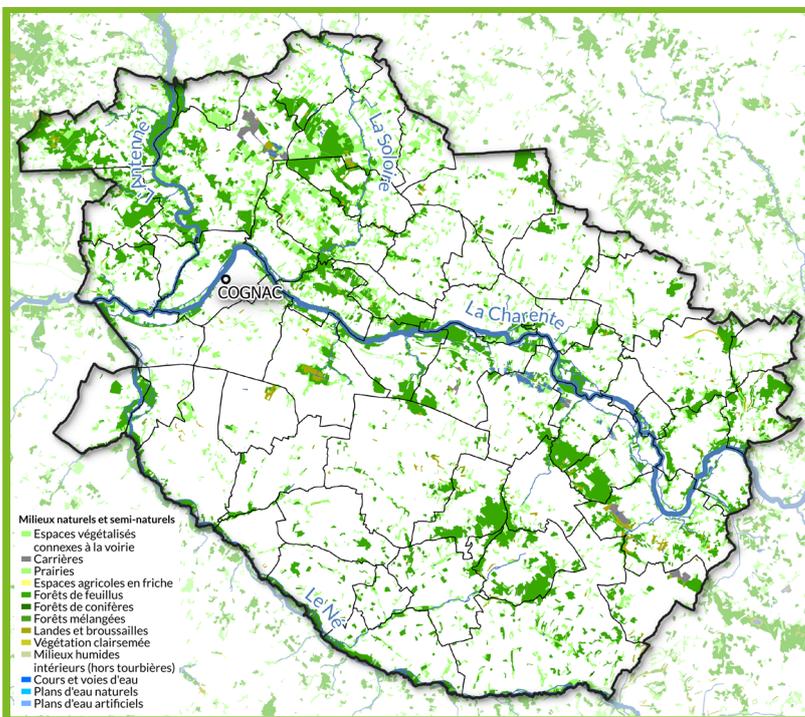


Communauté d'Agglomération de Grand Cognac

Département

16

Carte d'identité de la collectivité



© ARB N-A

Superficie du territoire : 754,74 km²

Nombre d'habitants : 69 283

54 Communes adhérentes

Espaces protégés :

- ➔ Arrêté préfectoral de protection de biotope : Les Chaumes Boissières ;
- ➔ 7 sites classés : l'éperon rocheux avec ancien cimetière et église de Richemont, restes de l'église de Saint-Marmet et le cimetière voisin avec ses cyprès, le parc François Ier et l'esplanade, le jardin public dit de l'hôtel de ville à Cognac ; les rochers avec abris dénommés La Font qui pisse, la butte dite de la vache à Saint-Brice, la source de Gensac ;
- ➔ 4 Sites inscrits : la colline dite la Branderiaie de Gardépée à Saint-Brice, le château de Bouteville et ses abords, les ponts et les bras de la Charente, les moulins de Saint-Simeux et leurs abords ;
- ➔ 1 Zone de Protection Spéciale : Vallée de la Charente moyenne et Seignes ;
- ➔ 5 Sites d'intérêt Communautaire : les Chaumes Boissières et coteaux de Châteauneuf-sur-Charente, Vallée du Né et ses principaux affluents, Moyenne vallée de la Charente et Seignes et Coran, Vallée de l'Antenne, Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents ;
- ➔ 6 Sites du CEN N-A : Prairie de Chaussat, Chaumes Boissières, Chaumes de Soubérac, Iles et prairies de la vallée du Né, Coteaux et ZH de St Laurent de Cognac et Gimeux, Marais du Né.

Politique « biodiversité » du territoire

La Communauté d'Agglomération de Grand Cognac, structurée autour du fleuve Charente et d'un paysage de la vigne emblématique, s'est dotée en 2022 de la compétence « Actions de portée supra-communale visant à la préservation de la biodiversité ».

Depuis, elle anime deux sites Natura 2000 – « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac, et ses principaux affluents » et « Les Chaumes Boissières et Coteaux de Châteauneuf-sur-Charente » – illustrant sa volonté de préserver ses milieux fragiles.

Cette montée en compétence s'est également accompagnée de premières actions concrètes à plus large échelle : acquisition foncière à vocation écologique et pédagogique, gestion différenciée de ses espaces verts, projets de renaturation, collaboration avec la LPO autour d'un plan de gestion pour le Vison d'Europe, etc.

En parallèle, la collectivité mène un travail de sensibilisation à travers des parcours éducatifs et des animations nature, favorisant l'appropriation des enjeux écologiques par tous ses habitants.

La mise en place d'une Stratégie Locale pour la Biodiversité (2025–2027), en déclinaison de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité, couplée à la reconnaissance TEN vient confirmer l'ambition de Grand Cognac : renforcer sa politique de préservation de la biodiversité à l'échelle intercommunale, en créant des synergies fortes entre les acteurs du territoire. Cette démarche s'articule de manière cohérente avec les principaux documents de planification du territoire, tels que le PLUi, le PCAET ou encore le COT.



Côteau calcaire remarquable de Fontauray

© Grand Cognac



Marais de Gensac

© Grand Cognac

Plan d'actions TEN

La communauté d'agglomération de Grand Cognac a été reconnue pour les actions suivantes :

→ Accompagner la restauration et le renforcement du réseau de haies bocagères

Objectifs : Restaurer des continuités écologiques ; Centraliser les données de plantations et d'arrachages de haies ; Sensibiliser et former les élus et le grand public.

→ Vers des communes étoilées : renforcement de la trame noire

Objectifs : Restaurer les continuités écologiques ; Assurer le rôle d'exemplarité ; Faire respecter le Règlement Local de Publicité ; Responsabiliser l'ensemble des citoyens et Accompagner les communes.

→ Piloter les sites Natura 2000 « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac, et ses principaux affluents » et « Les Chaumes Boissières et Côteaux de Châteauneuf-sur-Charente »

Objectifs : Assurer la gestion durable des sites Natura 2000 cités ; Préserver et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire sur ces deux sites ; Encourager la coopération des acteurs locaux et promouvoir les bonnes pratiques agricoles et de gestion des territoires.

→ Engager le territoire dans la sauvegarde du Vison d'Europe

Objectifs : Accompagner les actions de réintroduction du Vison d'Europe et le suivi des populations sur le territoire ; Contribuer à la préservation et à la restauration des habitats favorables au Vison d'Europe ; Impliquer les acteurs locaux pour créer un réseau d'habitats connectés et sécurisés ; Promouvoir des pratiques de gestion durable.

→ Sensibilisation, formation, communication visant à passer à l'action

Objectifs : Former et accompagner les communes et les entreprises dans la mise en place d'actions exemplaires pour la biodiversité ; Développer la médiation faune sauvage sur le territoire ; Favoriser l'accueil de la petite faune à travers la création de gîtes ; Mobiliser et former les acteurs culturels et sportifs pour sensibiliser à la préservation de la biodiversité.



Fleuve Charente

© CA Grand Cognac

Contact TEN



Cindy MONNET

Chargée de mission Biodiversité
Communauté d'Agglomération de Grand Cognac
cindy.monnet@grand-cognac.fr

Une action réalisée par l'ARB NA dans le cadre de la Stratégie régionale pour la biodiversité, avec le soutien financier de :

